



Bonjour

- Le 16 juillet le projet éolien au-dessus des Gorges de l'Escaumels a été déposé à la préfecture du Lot. Ce projet est à l'étude dans les services de la Dreal.

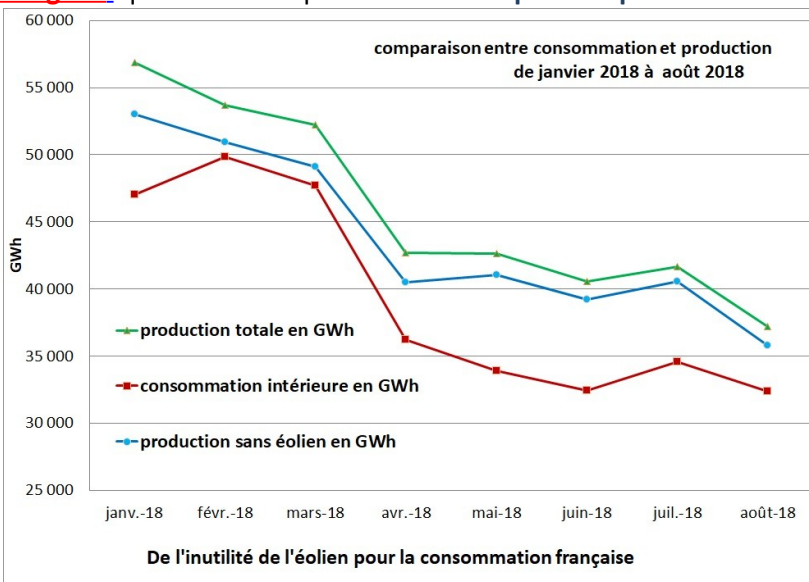
Télécharger notre bulletin "**Les raisons d'être contre le projet d'un parc industriel d'Aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac**"



- Le 19 septembre nous avons reçu, de la part de la sous-préfète une invitation à une réunion le 25 octobre, avec le promoteur du projet éolien, le maire de Sousceyrac, un dirigeant des Fermes de Fiageac, un responsable du parc éolien de la Luzette,..., et l'APPGE!
- Nous avons décidé d'aller à cette rencontre pour entendre les promoteurs parler des gains financiers qu'ils espèrent recevoir.
- Nous rendrons compte de cette réunion sur notre site.

A ce sujet, vous pouvez lire l'article de **Ludovic Grangeon** qui commence par : « **La liberté pour les promoteurs des énergies renouvelables d'implanter des solutions inefficaces n'importe où, les a incités à le faire là où c'est le plus facile, dans de petites communes isolées, loin des besoins...** »

« .. La filière éolienne-solaire en est l'un des exemples les plus criants. 50 milliards d'investissements, dix ans d'efforts à marche forcée pour à peine 6 % de l'électricité française et indisponible 80 % du temps... »



Concernant l'inefficacité de l'éolien, il faut savoir qu'au 31 août 2018 la capacité éolienne représentait 10,6% de la capacité totale installée en France mais que la production de l'électricité éolienne sur les 8 premiers mois de 2018 ne représente que 4,7% de la production totale, alors que dans le même temps la France exportait 12% de sa production. Ce qui montre l'inutilité et l'inefficacité de cette production qui est subventionné par l'état et le consommateur.

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/> N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en **gras et en rouge**, il suffit de cliquer dessus

Le Syndicat CGT Energie vient de sortir le film de Gilles Balastre "**Main basse sur l'énergie**" C'est un réquisitoire féroce...

**Les éoliennes perturbent la vie de la ferme** : Sylvie et Christophe Bignon ont présenté un rapide historique des problèmes qu'ils rencontrent. « *C'est d'abord l'augmentation anormale et constante du taux de cellules dans le lait qui nous a alertés, expliquent les victimes. Puis, des problèmes de santé, fatigue, maux de tête, malaises, ont suivi.* » Lire l'article dans **Ouest-France du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Pourquoi, en France, la production électro éolienne est une erreur !** par Gérard Jacquinot Ingénieur en systèmes de conduites industriels qui siège à la commission énergie du collectif [Toutes Nos Énergies](#) - Occitanie Environnement. Lire le [document de 9 pages](#)

**Assemblée Nationale : Mensonges et nuisances de l'éolien industriel.** Question N° 10425 de Mme Marie-France Lorho (Non inscrit - Vaucluse) lire la question et la [réponse du 2 octobre 2018](#)

**Moins de bruit pour les Européens:** dans des recommandations publiées mercredi 10 octobre 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) propose des seuils sonores à ne pas dépasser. **Pour la première fois, elle fixe un seuil pour les éoliennes,** malgré le peu d'études sur l'impact sanitaire de leurs émissions sonores. L'OMS propose de réduire les niveaux de bruit produits par les éoliennes, en dessous de 45 dB Lden et ceux des avions à 45 dB Lden

Extrait : C'est une pollution dont les effets sur la santé ne sont plus à démontrer: facteur de stress et de troubles du sommeil, le bruit serait responsable de maladies cardiovasculaires, d'hypertension.. lire [l'article complet](#)

**Aude : des éoliennes menacent la survie d'un rapace en danger d'extinction** « La Ligue pour la Protection des Oiseaux tire la sonnette d'alarme. À la fin du mois de septembre, deux cadavres de faucons crécerellettes ont été retrouvés **sous un parc éolien** du département. ».. « Dans les années 1980, le petit rapace était quasiment éteint en France ».. » Dans un communiqué, la LPO Aude tire la sonnette d'alarme » [Lire l'article complet](#)



La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

**La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

**N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis**

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 [gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net) site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)